

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_6_1

L' an deux mille vingt trois, le lundi 19 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Présents : 28

Votants : 29

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Objet : Régie de recettes : Taxe de séjour / Vélos à assistance électrique (VAE)

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, rappelle la délibération N°2015-3-14 du 13-04-2015 portant sur la création d'une régie de recettes pour la taxe de séjour.

Considérant la gestion du service de location des vélos à assistance électriques. Il y a lieu d'étendre cette régie à l'encaissement des recettes issues des locations et des cautions ainsi qu'à des recettes diverses.

En conséquence, le conseil communautaire doit se prononcer sur ce point et autoriser le Président à signer les arrêtés afférents.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- D'élargir dès à présent l'ouverture des encaissements pour la régie de recettes : Taxe de séjour / Vélos à assistance électrique
- D'autoriser le Président à signer les arrêtés afférents à la présente décision.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 19/06/2023, transmis en sous-préfecture et ren
exécutoire le

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 007-200039832-20230619-D_2023_6_1-DE